

# SUR LE NET



digital.union@sonapresse.com

## INNOVATION START-UP

### La promotion de l'Afrique à travers le Web



Photo: DR

#### More veut faire connaître les points forts de l'Afrique.

L'AFRIQUE regorge de talents, de paysages et de cultures exceptionnelles. La web TV More a décidé de communiquer essentiellement sur les bons côtés de l'Afrique.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

REDORER l'image d'un continent dont les vertus sont très peu

connues. C'est le défi que plusieurs médias africains se sont donné, en ce début du XXIe siècle. Conscients du défi incontournable de la toile, plusieurs s'y sont adaptés et, mieux, ils l'utilisent pour atteindre cet objectif. "More", une start-up tenue par de jeunes Gabonais, met en exergue ce que le Gabon possède de mieux et qui peut servir au continent et au monde. Média de divertissement 100 % Réseaux, More offre des vues sur l'actualité, le sport, la musique, l'entrepreneuriat, la technologie et plusieurs autres sujets. "Il

s'agit d'un web média gabonais fondé en 2018, qui a pour ambition de projeter à travers le format de la vidéo et internet, une Afrique positive, loin des clichés défaitistes et sombres que les médias occidentaux dépeignent sur l'Afrique. Notre ligne éditoriale est axée sur les success stories, l'Afrique qui gagne", indique Audrey Obone, rédactrice en chef. "Web média", nous sommes activement présents sur la toile et suivis par près de 8000 abonnés sur les réseaux sociaux", a-t-elle ajouté. À l'occasion de la Semaine mondiale de l'entre-

preneuriat, "More" a donné "5 MORE masterclass" dont les thématiques étaient centrées sur le digital, la création d'un web média et le montage vidéo. Plus d'une vingtaine de candidats ont participé à cette formation. Les sujets abordés ne sont pas le fait du hasard, l'équipe les sélectionne au peigne fin : "nos sujets sont choisis en fonction de l'actualité, étant donné que nous abordons tout ce qui est positif à l'Afrique, nous recherchons tout ce qui est innovation", a souligné la rédactrice en chef.

## Les tweets de...

Par R.H.A

### HUAWEI FACTS



### SING.SA



### BBC NEWS AFRIQUE



### AGENCE FRANCE PRESSE



### EMMANUEL MACRON



## L'œil de rédaction

### EMPÊCHER SON ÉPOUX DE "CONTRACTER" UN MARIAGE COUTUMIER!



Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

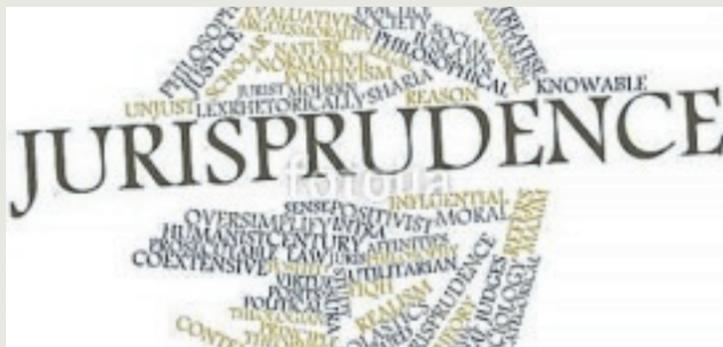


Photo: DR

EMPÊCHER son époux d'épouser une autre à la coutume. C'est possible. Non du fait d'une loi, mais d'une décision de justice ou plutôt une ordonnance qui a donné, il y a quelques mois, le droit à une dame mariée sous le régime monogamique, d'empêcher le mariage à la coutume de son époux avec une autre femme. L'histoire aurait pu passer inaperçue, n'eut été la vigilance de la plateforme "le Salon de la femme", fondée par Sidonie

Ouwe, ex-procureur de Libreville. Les faits. Un homme, marié légalement sous le régime monogamique et dont l'union n'était pas dissoute, a abandonné le foyer conjugal pour s'installer avec une autre femme. Se croyant "libre" il a voulu, il y a peu, célébrer un mariage à la coutume avec cette dernière. Informée, son épouse légitime a saisi le Tribunal de première instance

(TPI) de Libreville pour empêcher cette supercherie. Le TPI a rendu une ordonnance et mis à la disposition de l'épouse légitime, la force publique pour que cette "masquerade" n'aboutisse pas. Le tribunal qui a fondé sa décision sur la préservation de l'institution "mariage", estime que le projet était de nature à perturber la cohésion de l'équilibre familial. Sans oublier l'illusion que l'au-

teur fait naître dans la conscience de la mariée à la coutume. Pour Sidonie Ouwe qui porte à la connaissance de tous cette désormais jurisprudence de principe, cette décision doit servir à canaliser les comportements désinvoltes des époux vis-à-vis de "l'institution mariage". C'est donc le pouvoir des femmes qui est ici renforcé. Tant, précise la fondatrice de "Salon de la femme", cette jurisprudence peut être évoquée même par les femmes en instance de divorce, pour empêcher le mariage coutumier et légal de l'homme avec lequel elles ne sont pas encore séparées. La décision pouvant, poursuit l'ex-procureur, s'étendre aux mariages polygamiques.